



**BERNAY**  
L A V I L L E

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 AVRIL 2026

Délibération n°22-2024

Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

L'an deux-mille-vingt-six, le huit avril, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Louis CHOAIN, Sara FERAUD, Patrick NOSSENT, Camille DAEL, Dominique OURSEL, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Pascal CORDIER, Laurence BEATRIX, Marc VAMPA, Sabrina BECHET, Jérôme VARANGLE, Laure BONMARTEL, Mickael PEREIRA, Delphine SHIPLEY, Thierry JOSSE, Najate JANVIER, Valérie DAUDET, Louis DELMONTE, Simon JARAIE, Nathalie SAMSON, Pascal DIDTSCH, Albane GUILLERM, Francis VIEZ, Christiane AMESLAND, Charles SANNAT

Pouvoirs : François VANFLETEREN à Mickael PEREIRA, Pierre BIBET à Pascal CORDIER

Date de la convocation : 02 avril 2026

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

---

## Objet :

### ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

---

## Exposé des motifs :

Par délibération, le Conseil municipal a fixé à 16 le nombre d'administrateurs pouvant siéger au sein du Conseil d'administration du CCAS. Composé de membres élus et de personnalités qualifiées nommés par le Maire, il s'avère nécessaire de procéder à l'élection de 8 administrateurs conseillers municipaux.

Les modalités, définies à l'article R. 123-8 du Code de l'action sociale et des familles prévoit que l'élection se déroule au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel et à bulletins secret. Ce même article prévoit la possibilité de présenter une liste incomplète qui pourra être complétée, le cas échéant, par des candidats d'autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation de chaque liste.

---

## Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment son article R. 123-8 et suivants

Vu la délibération n°21-2024 portant détermination des membres au Conseil d'administration du CCAS

Considérant les listes déposées

<b>Liste 1 : Sabrina BECHET</b>	
Titulaire	Suppléant
Sabrina BECHET	Laure BONMARTEL
Louis DELMONTE	Valérie DAUDET
Sara FERAUD	Thierry JOSSE
Camille DAEL	Jérôme VARANGLE
Najate JANVIER	Mickael PEREIRA
Delphine SHIPLEY	Dominique OURSEL

<b>Liste 2 : Simon JARAIE</b>	
Titulaire	Suppléant
Pascal DIDTSCH	Nathalie SAMSON
Simon JARAIE	Albane GUILLERM

<b>Liste 3 : Francis VIEZ</b>	
Titulaire	Suppléant
Francis VIEZ	Christiane AMESLAND
Charles SANNAT	

Considérant les résultats du scrutin suivant(s)

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : /
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 29
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : /
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : /
- e. Nombre de suffrages exprimés [ b – c-d ] : 29
- f. Quotient électoral : 3,625

Nombre de siège disponible : 8

liste	voix	rapport	siège	reste	Siège supp. ?	Total de siège
BECHET	22	6,07	6	0.25		6
JARAIE	4	1,10	1	0.375		1
VIEZ	3	0,83	0	3	+1	1

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de proclamer les résultats et d'acter la composition du Conseil d'administration comme suit :**

<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
Sabrina BECHET	Laure BONMARTEL
Louis DELMONTE	Valérie DAUDET
Sara FERAUD	Thierry JOSSE
Camille DAEL	Jérôme VARANGLE
Najate JANVIER	Mickael PEREIRA
Delphine SHIPLEY	Dominique OURSEL
Pascal DIDTSCH	Nathalie SAMSON
Francis VIEZ	Christiane AMESLAND

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 10/04/2026,  
par Marie-Lyne, Maire

